



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 16 février 2024 à 17h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir d'Esther POTIN
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
22 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
24 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
25 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
26 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
27 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
28 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Stéphane ROULET
33 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
34 ONTEX	T CARRIER Christiane	
35 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
39 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
LE BOURGET DU LAC  
PUGNY-CHATENOD  
VIONS

DAL PALU Lucie  
RAMEL Sandrine  
CROUZEVIALLÉ Bruno  
ARRAGAIN Manuel

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 février 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 38 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 12 Année : 2024

Exécutoire le : 20 FEV. 2024

Publiée / Notifiée le : 20 FEV. 2024

Visée le : 20 FEV. 2024

### FINANCES

#### Budget Principal

#### AP/CP 016 – Construction d'un équipement sportif sur Marlioz (gymnase G4) Révision n°9

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, Communauté d'agglomération, est compétente au titre de ses statuts pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire. A ce titre Grand Lac gère notamment la Halle des Sports de Marlioz composée de 3 gymnases.

Afin de prendre en compte l'augmentation de la population sur le territoire de Grand Lac, et la saturation des gymnases existants, le Conseil communautaire de la CALB avait approuvé la création d'un nouveau gymnase dans le cadre de la halle des sports de Marlioz, dénommé G4 pour un montant de 5 844 906,57 €.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement 2024 au regard des réalisations 2023. L'autorisation de programme est inchangée.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 juillet 2017 portant ouverture de l'AP/CP,  
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 3 mai 2018 portant révision n°1,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 février 2019 portant révision n°2,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 janvier 2020 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 janvier 2021 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 novembre 2021 portant révision n°5 pour ajustement des calendriers de réalisation et prise en compte des révisions de prix,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 portant révision n°6 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant révision n°7 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 janvier 2023 portant révision n°8 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE la modification des crédits de paiement relatifs à l'opération de construction du gymnase G4.

Aix-les-Bains, le 16 février 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 45
- Présents et représentés : 51
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

**APCP016 - Gymnase n°4 - Révision 9**  
Annexe

OPERATION			
Intitulé de l'opération :	APCP016 - Construction d'un équipement sportif sur Marloz (gymnase n°4)		
Budget :	PRINCIPAL		
Imputation analytique :	127-04 et 127-04AP		
Montant Initial de l'opération :	5 515 000,00 euros		TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	5 515 000,00 euros	→	
Montant actualisé (révision n°2) :	5 937 000,00 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°3) :	5 937 000,00 euros	→	
Montant actualisé (révision n°4) :	5 937 000,00 euros	→	
Montant actualisé (révision n°5) :	5 944 906,57 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°6) :	5 944 906,57 euros	→	
Montant actualisé (révision n°7) :	5 944 906,57 euros	→	
Montant actualisé (révision n°8) :	5 944 906,57 euros	→	
Montant actualisé (révision n°9) :	5 944 906,57 euros	→	
DEPENSES		Voie	Proposé
Dépenses réalisées 2015/2016		24 483,01	24 483,01
Dépenses réalisées 2017		197 474,37	197 474,37
Dépenses réalisées 2018		216 712,58	216 712,58
Dépenses réalisées 2019		1 154 545,38	1 154 545,38
Dépenses réalisées 2020		3 596 347,88	3 596 347,88
Dépenses réalisées 2021		435 511,13	435 511,13
Dépenses réalisées 2022		101 793,16	101 793,16
Dépenses Réalisées 2023		118 039,05	94 411,08
Dépenses Réalisées 2024			3 830,00
Dépenses programmées 2025			19 797,98
<b>TOTAL</b>		<b>8 844 906,57</b>	<b>5 844 906,57</b>
FINANCEMENTS prévus :			Proposé
Subventions attendues			2 381 000,00
dont subventions perçues 2018			123 667,00
dont subventions perçues 2019			0,00
dont subventions perçues 2020			932 188,07
dont subventions perçues 2021			600 000,00
dont subventions perçues 2022			398 500,00
Fonds de concours ville d'Aix les Bains			1 000 000,00
F.C.T.V.A. théorique			900 000,00
Emprunt			1 000 000,00
Autofinancement			563 906,57
<b>TOTAL</b>			<b>8 844 906,57</b>



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 12 : Budget Principal - AP/CP 016 - Construction d'un équipement sportif sur Marlioz (gymnase G4) - Révision n.9 -

---

**Date de transmission de l'acte :** 20/02/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 20/02/2024

---

**Numéro de l'acte :** d4882 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240216-d4882-DE

---

**Date de décision :** 16/02/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

